

Action de l'inspection

Bilan et perspectives

**Commission de suivi de site
(CSS Coignières)
Exploitant TRAPIL**

DRIEE / Unité départementale des Yvelines

12 février 2021



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

TRAPIL

Situation administrative

Action de l'inspection des installations classées en 2020

Perspectives 2021

Situation administrative

- **Arrêté d'autorisation du 03/07/1969 réglementant l'exploitation du site**

- **Classement des installations suite à l'évolution de la nomenclature**
 - **rubrique 4718 : stockage de produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : kérosènes , gazoles pour une quantité totale susceptible d'être présente dans les installations < 25000 tonnes (SEVESO seuil Bas)**

- Révision de l'étude de danger en 2014 et Arrêté du 9 octobre 2017 (codificatif) actant l'EDD et renforcement des prescriptions (MMR).
- Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires de juin 2019 prenant en compte la modification de gardiennage du site pendant les heures non ouvrables ainsi que l'autonomie du site pour la défense incendie.
- Arrêté de prescriptions complémentaires de septembre 2019 prenant en compte le stockage de tuyauterie et accessoires de tuyauterie sur le site de Coignières.

Instruction 2020

- **Pas de dossier de modification des installations en 2020**

Inspection n°1 (mars/avril)

Inspection documentaire en avril 2020 pendant le confinement (ICPE)

- Thèmes abordés :
 - Le plan de continuité de l'activité
 - Planning des opérations avec les dates prévisionnelles et les reports
 - Contrôle réglementaire ou de vérification préventive des moyens de détection et d'extinction liés à l'incendie

- **Aucune non-conformité constatée.**

Inspection n°2 ICPE (mai)

Vérifier les mesures prises par l'exploitant suites aux observations relevées lors de l'inspection de 2019

Vérifier les mesures prises par l'exploitant suite aux modifications apportées aux installations (portés à connaissance de mars et juin 2019)

- Renforcement de la sécurisation de la zone active du dépôt (APC en juin 2019)
- Stockage de tuyauteries et d'accessoires de tuyauteries sur le site (APC en septembre 2019)

Une observation a été relevée lors de cette inspection, face à laquelle l'exploitant a pris les mesures nécessaires pour respecter les prescriptions, à nouveau contrôlées lors d'une inspection inopinée en juillet 2020.

Perspectives 2021

- Inspection ICPE
- Instruction éventuelle de dossier de modification
- Participation à un exercice POI programmé par l'exploitant ou exercice inopiné déclenché par la DRIEE.
- Action nationale 2021/2022, dans la bande des 100 mètres autour des sites SEVESO avec des contrôles des installations présentes (stockages, risques...)

Merci de votre attention